



PUBLIC

Agriculteurs méthaniseurs en fonctionnement ou en cours de développement sur le territoire Francilien.

Pré-requis : aucun



DATES, HORAIRES ET LIEUX

Date	Horaires	Adresse
Jeudi 15 décembre 2022	9h00 – 17h30	Communauté de commune de Val Briad - 2 rue des Vieilles Chapelles 77610 LES CHAPELLES BOURBON



FRAIS

Tarif applicable aux ayant-droits VIVEA : Gratuit

Pensez à valider votre consentement reçu par mail de vivéa (pensez à vérifier vos spams).

Tarif autres publics : 203 €

Salariés agricoles : vous pouvez demander une prise en charge financière (45% du coût de la formation) auprès d'OCAPIAT (dispositif BOOST COMPETENCES).

Contact : **OCAPIAT**, Tél : 01 40 19 41 20, www.ocapiat.fr

Crédit d'impôt (chef d'entreprise) : vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant correspondant au total des heures passées à la formation, multiplié par le taux horaire du SMIC (10,48€) dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise (par exemple, 7 heures x 10,48 = 73,36 euros).

Service de remplacement : Le service de remplacement peut mettre à votre disposition un agent de remplacement lors de vos absences. Contact Ouest IDF et petite couronne : 01.39.53.73.94 / Contact 77 : 01.64.79.30.56)

Les repas et les déplacements sont à la charge des participants.

Une attestation de fin de formation vous sera adressée après le stage.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation : le contrat est résilié et le règlement de la formation est remboursé au participant en totalité.

Les conditions générales et le règlement intérieur sont disponibles sur demande, auprès du service formation de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France.

Renseignements et inscriptions :

Maï CHAPELIN

Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

2 avenue Jeanne d'Arc

78150 LE CHESNAY

tél. : 01 39 23 42 38

e-mail : formation@idf.chambagri.fr



FORMATION

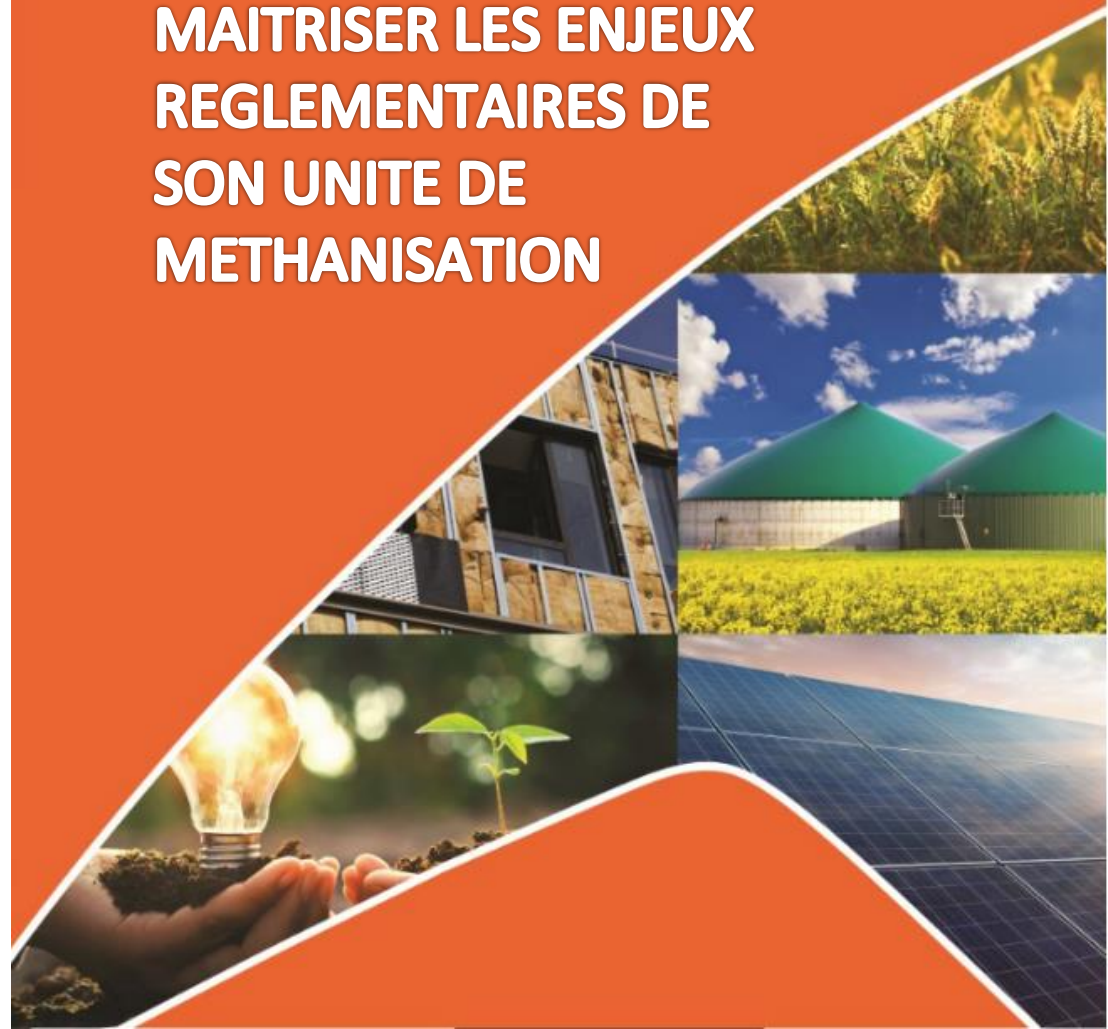


AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ILE-DE-FRANCE

Le 15 décembre 2022

LES CHAPELLES BOURBON (77)

MAITRISER LES ENJEUX REGLEMENTAIRES DE SON UNITE DE METHANISATION



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Maîtriser les obligations réglementaires relatives à l'arrêt d'exploitation
- Identifier les plans d'actions à mener et les mises en conformité auxquels vous serez soumis.
- Préparer un contrôle des installations classées

Intervenant(s) : Julien TOLO Conseiller énergie - CARIDF

PROGRAMME :

Matin :

Introduction : état des lieux de la filière biométhane en Ile de France et des modalités d'instruction et suivi des dossiers réglementaires

- *Présentation des chiffres clef de la filière francilienne et des services instructeurs*

Fondamentaux de la réglementation applicables aux unités de méthanisation

- *Rappel de la réglementation ICPE 2781*

Anticiper les mises aux normes des sites en exploitation et les augmentations de capacité

- *Présentation des mises aux normes, modalité de mise en œuvre et contrôle*
- *Règles applicables aux sites en augmentation de capacité*

Après-midi :

Atelier : comment me préparer à un contrôle ?

Obligations réglementaires : construire sa documentation sur site

- *Présentation des obligations réglementaires des sites en exploitation et méthodologie de construction de la documentation*

Présentation des réglementations à venir : sensibilisation à RED II

- *Présentation des enjeux de la réglementation RED II*

Evaluations des participants

Moyens pédagogiques:

- Tour de table
- Présentation powerpoint
- Support pédagogique
- Atelier collaboratif



*Pour tout renseignement supplémentaire,
Julien TOLO : 07 54 38 85 48*